



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'une zone de loisirs à usage d'ERP

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

RP INVEST

Raison sociale

RP INVEST

N° SIRET

8 4 5 1 9 0 4 5 3 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

AUTRET

Prénom(s)

Rémi

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 b) 41 a)	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . Le projet est aussi soumis la nomenclature IOTA pour la rubrique 2.1.5.0. Le projet n'est pas soumis à la

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est actuellement composé de terrains agricoles, d'alignements d'arbres fruitiers et de prairies. Aucun bâtiment n'est présent au droit du site, donc aucune démolition n'est à prévoir.
Le projet constructif envisagé consisterait en la création de 5 bâtiments à usage de loisirs, dont une aire de jeux pour les enfants, ainsi que 3 kiosques à usage de restaurant.
Les espaces extérieurs seront destinés aux voiries et stationnements et à des espaces verts.
Une voirie d'accès sera créée au Sud du site.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit la viabilisation des terrains en vue de la création d'une zone de loisirs, de restauration et d'hôtellerie, avec des aménagements extérieurs
Ce projet s'inscrit dans l'extension d'une zone d'activités déjà existante (cinéma Pathé, restaurant Mc Donald's, bâtiments tertiaires...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en une seule tranche et consisteront en la pose de nouveaux réseaux et la création de voiries circulantes, avant la construction des bâtiments au droit des lots constructifs.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le site sera traversé d'Ouest en Est par une voirie principale qui desservira les parkings et bâtiments à destination de loisirs et de restauration, avec aménagements extérieurs. La répartition des bâtiments envisagés serait la suivante au droit du site (d'Ouest en Est) avec la surface de plancher (m²) :

- Bâtiment à l'Ouest : un hotel - 2 650 m²
- Bâtiment A : loisirs (salle de sport, réalité virtuelle, commerce,...) - 5 600 m²
- Bâtiment B : loisirs (karting, trampoline, escalade, ...) - 4 150 m²
- Bâtiment C : loisirs karting - 4 000 m²
- Bâtiment D-E-F-H : restaurants - 1 550 m²

Environ 638 places de stationnement seront utilisables le long des nouvelles voiries.

Les espaces extérieurs comprennent également un skate park, air de jeux et autres espaces verts et de loisirs devant le bâtiment A.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface total du projet	71 922 m ²
Surface de plancher bâtiments de loisirs	24 315 m ²
Surface de plancher résidence hôtelière	2 650 m ²
Places de parking	638

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brumath. Le projet est localisé en zone AUL1 : secteur d'urbanisation future non équipée, destinée à des équipements de sports et de loisirs.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de de Brumath a été intégrée dans le Plan de Prévention du Bruit des Transports terrestres dans l'Environnement (PPBE ETAT) 3ème échéance du Département du Bas-Rhin.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Brumath est couverte par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) des bassins versants de la Zorn et du Landgraben. Il n'y a pas de PPRT sur la commune de Brumath.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La prescription de l'établissement de ce PPRI est intervenue par arrêté préfectoral du 11 mai 1999. Un arrêté modificatif a été pris le 27 octobre 2004. Il a été approuvé le 26 août 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau d'eau potable et d'assainissement de la commune de Brumath. La station d'épuration possède les caractéristique pour absorber les eaux usées du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude Faune-Flore-Habitats a été réalisée par ARCHIMED Environnement en octobre 2019 (cf rapport en annexe). Le site sert essentiellement de territoire d'alimentation et de transit pour la faune et de reproduction pour les oiseaux. Cette étude conclut sur quelques préconisations permettant d'éviter de rompre le cycle biologique des espèces protégées présentes sur le site (hibernaculum, nichoirs, gîtes,...). Le respect de ces préconisations implique qu'aucun dossier de dérogation aux mesures de protection d'espèces ou d'habitats
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé sur un site Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la consommation d'environ 7 ha d'anciens terrains agricoles vendus libres de toute occupation par la Communauté d'Agglomération de Haguenau à RP Invest.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude ne fait partie d'aucune des 4 zones définies dans le PPRI des bassins versants de la Zorn et du Landgraben. Il est concerné par un risque de coulée d'eaux boueuses. Ce risque a été pris en compte via la mise en place d'un fossé de rétention des eaux en amont du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de cette zone de loisirs va certainement augmenter sensiblement le trafic routier. Cependant, cet enjeu a été intégré au projet par la Communauté d'Agglomération de Haguenau et des dispositions préventives ont été prises pour contre-balancer l'impact, notamment avec la création d'un rond-point à l'entrée Ouest du site qui fluidifiera le trafic et par la création d'environ 638 places de stationnement au droit du site. Une voirie d'accès au Sud du site sera aussi créée pour faciliter l'accès au site.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit uniquement en phase de chantier. Tout sera mis en œuvre pour limiter ces nuisances : limitation de la vitesse, canalisation du cheminement des camions, horaires de chantier compatibles avec l'activité du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les cartes de bruit de la Préfecture du Bas-Rhin indiquent que le site subit de faibles nuisances lié à la présence de la A4 et A340. La réglementation sur l'isolation acoustique des bâtiments devra être respectée lors de la mise en œuvre des permis.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses urbaines issues de l'éclairage de voirie et des enseignes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Dossier de Loi sur l'Eau a été réalisé par ARCHIMED. Toutes les eaux pluviales du projet seront infiltrées directement sur site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet produira des déchets inertes uniquement en phase chantier. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Dans tous les cas, la valorisation sera privilégiée. Le maître d'ouvrage veillera à ce que les sociétés assurant le transport des déchets disposent d'une déclaration préfectorale valide, et que les sociétés assurant le traitement des déchets disposent des autorisations nécessaires.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la viabilisation d'anciens terrains agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les données du dossier de loi sur l'eau ont été intégrées à la présente demande d'examen. Cela concerne la gestion des eaux pluviales et le risque de coulées d'eaux boueuses.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet produira des déchets inertes uniquement en phase chantier. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale.

Les travaux de défrichage et de débroussaillage sont interdits entre le 15 mars et le 31 juillet afin de respecter la période de nidification des oiseaux et de tenir compte de l'arrêté du 15 mars 2002 portant réglementation de l'entretien des haies et végétaux ligneux. Les chauves-souris ne seront pas impactées, aucun travaux de nuit étant prévus. La présence de lézards des murailles et de leurs habitats de reproduction a été avérée suite à des investigations complémentaires qui ont été réalisées pour les reptiles et pour la faune en général. Tous travaux de destruction d'habitat de reproduction du lézard des murailles devra être réalisé à l'automne et le projet veillera à mettre en place des hivernaculums pour restituer les habitats consommés.

La réglementation sur l'isolation acoustique des bâtiments sera respectée lors de la mise en œuvre du permis de construire. Concernant l'impact sur le trafic existant, la création d'un rond-point à l'entrée Ouest du site fluidifiera le trafic et la création d'environ 638 places de stationnement au droit du site permettra d'absorber le flux nouveau d'utilisateurs. Concernant la gestion des eaux pluviales, l'infiltration est privilégiée.

Le projet a déjà fait l'objet d'une procédure au cas par cas et avait été exonéré d'étude d'évaluation environnementale. Le présent dossier est déposé suite à l'ajout d'une voirie d'accès de 915 m² au Sud du site. L'ajout de cette voirie ne change pas les impacts et mesures proposées dans le dossier précédent (cf annexe complémentaire n°5).

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas révèle que peu d'enjeux sont concernés par la réalisation du projet (faible nombre de cases OUI cochées).

Par ailleurs, les enjeux en question (gestion des déchets, trafic, faune/flore, coulées de boues présentes...) ont été pris en compte dans la conception du projet à travers des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (tri des déchets, création d'un rond-point et d'environ 638 places de stationnement, respect des périodes de nidification, fossé de rétention des eaux pluviales en amont ...).

Par ailleurs, le projet a déjà fait l'objet d'une procédure d'examen au cas par cas, l'exonérant d'évaluation environnementale. Le présent cas par cas est déposé suite à l'ajout de la voirie d'accès au Sud du projet. La nécessité d'une évaluation environnementale ne paraît donc pas justifiée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	L'étude Historique et Documentaire par ARCHIMED Environnement, partie 6.1.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	L'étude Faune-Flore-Habitats par ARCHIMED Environnement, partie 6.1.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Le compte-rendu des prospections naturalistes réalisées le 17 août 2022.	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Les compléments apportés au dossier pour la gestion du risque de coulées d'eau boueuses par ARCHIMED Environnement, partie 6.1	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Les compléments apportés au dossier suite à l'intégration de la voirie d'accès au Sud, par ARCHIMED Environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom AUTRET

Prénom Rémi

Qualité du signataire resident

À Bouhall

Fait le 23/03/2023

SAS RP INVEST
29 ter rue Charles de Gaulle
78350 JOUY EN JOSAS
RCS 845 190 453
VERSAILLES

Signature du (des) demandeur(s)

